

***Covid-19, les entreprises du médicament plus que jamais mobilisées  
dans l'insertion des jeunes***  
**6 300 alternants formés en 2020 aux métiers de demain**

Le 14 juillet dernier, le Président de la République, Emmanuel Macron, a invité les entreprises à favoriser l'embauche des jeunes en favorisant les contrats d'alternance en entreprise. « *Dans notre pays, on ne doit pas perdre la bataille de l'apprentissage, de l'alternance, de tous les contrats professionnalisants.* »

Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, cette rentrée 2020 doit faire face à un défi majeur : limiter l'impact de la crise sur l'emploi des jeunes. Les aides annoncées par le Premier ministre Jean Castex en matière de recrutement d'alternants dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » ont eu un impact significatif et ont ainsi incité de nombreuses entreprises qui hésitaient à s'engager dans le recrutement d'alternants à franchir le pas.

### **Un engagement fort des entreprises du médicament en faveur de l'alternance**

Faire de l'alternance la voie d'excellence vers les métiers des industries de santé fait partie de l'ADN des entreprises du médicament.

Ces dernières avaient pris, dès juillet 2018, lors du 8<sup>ème</sup> Conseil stratégique des industries de santé (CSIS), des engagements forts vis-à-vis du Gouvernement dans une démarche proactive pour mieux favoriser l'emploi des jeunes avec un **objectif de 5 000 contrats d'alternance par an d'ici la fin du quinquennat en 2022.**

L'accord de branche sur la formation professionnelle des industries de santé de juillet 2018 confirmait cet engagement avec une ambition : **augmenter d'au moins 10 % le taux de salariés en alternance par an**, au niveau des entreprises importantes de la branche.

### **Des objectifs dépassés : 6 300 jeunes formés en alternance en 2020**

En dépit d'un contexte de crise inédit et peu favorable au développement de l'alternance dans les entreprises, le secteur a tenu ses engagements. Mieux, il les a dépassés. Au 15 octobre 2020, le nombre d'alternants en formation dans les entreprises du médicament a déjà enregistré une progression de **+ 20 % par rapport au nombre de contrats signés au 31 décembre 2019.**

Ainsi, les engagements pris lors du CSIS de 2018 sont donc d'ores et déjà atteints et même dépassés avec **6 300 jeunes formés en alternance** par des entreprises du secteur depuis le début de l'année 2020.

« *L'alternance nous permet de former aujourd'hui les talents de demain pour des métiers en pleine mutation et de favoriser leur insertion professionnelle dans nos entreprises*, analyse Philippe Lamoureux, directeur général du Leem. *Il convient de saluer le rôle des universités et des grandes écoles qui ont répondu positivement à la proposition du Leem d'ouvrir leurs formations à l'apprentissage et qui ont ainsi contribué au développement de l'alternance dans les industries de santé. C'est un contrat gagnant pour tous* ».

---

#### **Contacts presse :**

Stéphanie BOU - tél : 01 45 03 88 38 - email : [sbou@leem.org/](mailto:sbou@leem.org)

Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87 – email : [vpautre@leem.org](mailto:vpautre@leem.org)